

## Rencontre avec les organisations de jeunesse

Hôtel de Matignon - 11 avril 2016

Allocution de Manuel VALLS, Premier ministre

---

*Seul le prononcé fait foi*

Mesdames les ministres, monsieur le ministre,  
Mesdames, messieurs les représentants d'organisations de jeunesse,  
Mesdames, messieurs,

### **Ce gouvernement est à l'écoute. Il entend les inquiétudes de nombreux jeunes.**

D'abord, ceux qui subissent de plein fouet la crise, la précarité et qui, parce qu'ils n'ont pas de formation, voient leur avenir s'assombrir. Ceux qui craignent de ne pas pouvoir, à la fin de leurs études, trouver un emploi, trouver leur place - même avec un diplôme ! Tous ceux, enfin, qui ont beaucoup d'énergie, beaucoup d'idées, beaucoup d'initiatives, mais aussi ce sentiment qu'elles ne sont jamais prises en compte.

A cela s'ajoute un sentiment de défiance quant à la capacité des pouvoirs publics à changer les choses, à donner un horizon, à « faire de la politique autrement ». Il y a une désillusion ... mais aussi une conscience citoyenne qui s'éveille, une envie de prendre en main son propre destin, de s'engager.

\*

### **Le Président de la République a placé la jeunesse au cœur de son quinquennat. Il ne s'agit pas d'un slogan, mais de politiques publiques très concrètes :**

- ✓ le recrutement de 60 000 enseignants sur le quinquennat ;
- ✓ la revalorisation des bourses étudiantes : depuis 2012, le Gouvernement a mobilisé 450 millions d'euros pour les bourses sur critères sociaux ;
- ✓ les 40 000 logements étudiants mis en chantiers sur le quinquennat, l'encadrement des loyers à Paris, l'encadrement des frais d'agence, divisés par deux dans la capitale.
- ✓ la généralisation du service civique, qui permettra, dès 2016, à 110 000 jeunes de s'engager pour l'intérêt général.
- ✓ Il y a, aussi, pour faciliter l'accès à l'emploi, les 250 000 emplois d'avenir signés par des jeunes peu ou pas diplômés, la relance de l'apprentissage, la revalorisation et l'encadrement des stages, les contrats de génération.
- ✓ Il y a la prime d'activité, qui complète le salaire de tous les jeunes actifs gagnant moins de 1 500 euros par mois. Plus de deux millions de foyers en ont d'ores et déjà bénéficié au premier trimestre, dont 20 % de jeunes. Et ce dispositif continue à monter en puissance.

**Résultat : en 2015, le chômage des jeunes a baissé. C'est encourageant, même si leur situation reste difficile.**

Nous devons faire plus, faire plus ensemble : gouvernement, collectivités, partenaires sociaux, entreprises, aux côtés bien sûr des organisations de jeunesse.

\*

Le dialogue que nous avons ouvert a déjà permis d'améliorer et d'enrichir le projet de loi Travail sur plusieurs points.

**La garantie jeunes - une allocation de 460 euros et un accompagnement individualisé vers la formation et l'emploi - deviendra ainsi, à compter de 2017, un droit universel pour tous les jeunes en situation de précarité connaissant des difficultés d'insertion. C'est un très grand progrès, une avancée sociale majeure.**

**Dans la même logique, le compte personnel d'activité sera automatiquement abondé en heures de formation pour les jeunes décrocheurs, qui pourront apprendre un métier. Nous créons ainsi un droit personnel et universel à la formation.**

Mais notre objectif est d'aller plus loin.

J'ai donc demandé à Najat VALLAUD-BELKACEM, Myriam El KHOMRI et Patrick KANNER d'approfondir le dialogue avec vous. Les échanges de ces derniers jours nous ont permis d'identifier plusieurs pistes de travail, sur lesquelles je vous propose d'avancer.

J'ai la conviction qu'elles vont nous permettre de progresser vers des avancées majeures et structurelles.

### **1. Accompagner les jeunes, notamment dans la recherche du premier emploi**

La première consiste à mieux accompagner les jeunes vers l'emploi. A leur permettre d'obtenir, rapidement, un CDI. Le CDI sans lequel on ne peut pas accéder à un logement, à un crédit ... à l'autonomie.

C'est l'un des objectifs du projet de loi Travail, avec notamment la clarification des motifs de licenciement. Nous assumons que c'est en donnant plus de visibilité aux entreprises que nous lèverons leur réticence à embaucher en CDI.

Il faut aller plus loin en encadrant le recours abusif aux contrats courts. Un amendement au projet de loi Travail sera donc déposé, rendant obligatoire la modulation des cotisations patronales d'assurance chômage pour renchérir les contrats courts : les employeurs qui font le choix d'embaucher en CDD, et *a fortiori* en contrat de très courte durée, devront payer plus de cotisations, au bénéfice de

l'assurance chômage. Le niveau précis et les modalités de cette modulation seront établis par les partenaires sociaux lors de leur négociation sur l'assurance chômage.

Le gouvernement proposera également l'ouverture d'une concertation sur l'accès au premier emploi durable, à laquelle les organisations de jeunesse devront, bien sûr, être parties prenantes. Les partenaires sociaux pourront ainsi mieux accompagner les jeunes, lever les freins à l'emploi. L'APEC pourrait par exemple mettre en place une expérimentation sur l'accompagnement des Bac + 3.

Le gouvernement prendra lui aussi ses responsabilités en accompagnant financièrement ceux qui, à l'issue de leurs études, ne disposent d'aucune ressource financière pendant qu'ils cherchent à entrer sur le marché du travail. Nous créerons ainsi, dès la rentrée 2016, une aide à la recherche du premier emploi, qui accompagnera les jeunes diplômés d'origine modeste. Les 131 000 apprentis et jeunes diplômés des filières professionnelles et de l'enseignement supérieur, boursiers, qui entrent sur le marché du travail pourront ainsi toucher une aide correspondant à leur bourse pendant quatre mois de plus, au moment où ils engagent des recherches d'emploi.

En parallèle, nous avons décidé de revaloriser, dès la rentrée scolaire 2016, de 10 % les bourses bénéficiant aux lycéens ; de mettre en place 12 500 bourses de 1 000 euros pour les jeunes décrocheurs de 16 à 18 ans reprenant des études ; et 25 000 bourses annuelles de 1 000 euros pour les étudiants issus des classes moyennes qui n'en bénéficiaient pas jusque-là.

## **2. Permettre aux bacheliers professionnels et technologiques de poursuivre leurs études**

Deuxième piste à laquelle nos échanges ont abouti : permettre aux bacheliers professionnels de poursuivre leurs études en section de technicien supérieur (STS) – alors qu'ils se heurtent aujourd'hui, trop souvent, à des réponses négatives. Le Gouvernement créera donc, à compter de la rentrée 2017, 2 000 places supplémentaires en STS par an pendant 5 ans.

Le gouvernement va également fixer un nombre minimal de bacheliers technologiques devant être accueillis dans chaque IUT, amplifiant ainsi une démarche engagée par la loi de refondation de l'École.

## **3. Renforcer l'autonomie des jeunes**

La troisième piste consiste, enfin, à renforcer l'autonomie des jeunes.

**Ce qui veut dire d'abord : leur faciliter l'accès au logement.**

On sait à quel point les jeunes ont souvent du mal à se loger, notamment dans les grandes villes ; d'abord parce que cela coûte cher, ensuite parce que trouver un

logement sans être en CDI et toucher trois fois le montant du loyer est souvent impossible.

Deux dispositifs ont été lancés pour répondre à ce problème : la caution locative étudiante - la « Clé » - qui permet à l'Etat d'être le garant des étudiants qui n'en ont pas, ou la garantie Visale pour les jeunes salariés ou salariés précaires.

Je propose de compléter et de simplifier ces premières mesures en créant une garantie locative universelle pour tous les jeunes de moins de 30 ans, sans condition. Tout jeune sans garant pourra la solliciter. Elle pourrait concerner 300 000 jeunes dès 2017.

\*

**Renforcer l'autonomie des jeunes, cela veut dire aussi leur donner un meilleur accès à la santé. Nous le savons : les jeunes sont moins couverts par des mutuelles et ont plus tendance à renoncer aux soins que le reste de la population.**

Le projet de loi égalité citoyenneté prévoit ainsi des dispositions renforçant l'accès des jeunes à une information complète sur la prévention, les dépistages et les soins. Les caisses d'assurance maladie doivent prendre plus l'initiative d'aller, à intervalles réguliers, vers les jeunes.

Et pour lever le frein économique, la « couverture maladie universelle complémentaire » - la CMU-C - sera désormais garantie et facilitée pour les jeunes en rupture familiale.

\*

Ces mesures seront intégrées au projet de loi égalité citoyenneté, déposé en Conseil des ministres mercredi puis enrichi par le débat parlementaire.

Je serai particulièrement vigilant à ce que ces avancées puissent être mises en œuvre rapidement ; à ce que les jeunes puissent, effectivement, en bénéficier. Ce qui veut dire aussi : lutter contre la multiplication des dispositifs, des procédures, des guichets. Et contre les restrictions d'accès liées à l'âge, lorsqu'elles ne sont pas pleinement justifiées.

Lors du Comité interministériel égalité citoyenneté de mercredi, je confierai ainsi à Antoine DULIN, membre du CESE, la mission de passer en revue tous les dispositifs spécifiques aux jeunes, comme ceux dont ils sont exclus en raison de leur âge. Et nous prendrons régulièrement des mesures de simplification permettant aux jeunes de mieux accéder à leurs droits, comme nous le faisons pour les particuliers et les entreprises.

\*

Nous agissons pour l'autonomie des jeunes en général ... et des apprentis en particulier. Cela passe d'abord par leur salaire.

Le gouvernement lancera, dans les prochains jours, une concertation avec les partenaires sociaux pour aboutir à une grille de rémunération modernisée, adaptée aux enjeux socio-économiques.

Et pour améliorer rapidement la rémunération des apprentis et lutter contre les effets de seuil liés à l'âge, le gouvernement augmentera les minima salariaux légaux pour les jeunes de 16 à 20 ans, dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Cette hausse sera sans surcoût pour les employeurs.

Il faut, plus largement, agir – le Président de la République l'a rappelé lors de ses vœux aux Français – pour que chaque jeune souhaitant devenir apprenti trouve une entreprise pour l'accueillir, et que chaque entreprise cherchant à recruter un apprenti en trouve un. Le ministère du Travail a mis en place de nouveaux outils, avec notamment une bourse de l'apprentissage. Les entreprises doivent, elles aussi, se mobiliser. Et les branches professionnelles et les CFA doivent mieux accompagner les jeunes, ceux qui cherchent une entreprise d'accueil comme ceux qui commencent leur apprentissage, pour éviter les ruptures de contrats.

Myriam El KHOMRI et Clotilde VALTER réuniront les principales branches professionnelles pour définir un plan d'actions partenariales à cet effet.

\* \*

Mesdames, messieurs,

Au-delà de ces mesures, je souhaite que les relations entre le gouvernement et les organisations de jeunesse soient plus étroites – je sais que vous le souhaitez aussi. Des relations dont les mots d'ordre doivent être le dialogue, la responsabilité et la confiance.

Le dialogue, d'abord – dans un nouveau cadre, puisque nous allons créer un Conseil national d'orientation des politiques de jeunesse, placé auprès du Premier ministre, qui permettra de dépasser les postures, de désamorcer les blocages, de mieux travailler ensemble. J'installerai ce Conseil en juin prochain – l'occasion de faire, ensemble, le point sur la mise en œuvre de ces orientations.

Deuxième mot d'ordre : la responsabilité de tous les acteurs, et nous prendrons les nôtres en systématisant la clause « d'impact jeunesse », permettant de mesurer l'impact des mesures législatives sur les jeunes. Elle sera effective avant la fin du mois d'avril. Aux organisations de jeunesse de prendre aussi leur responsabilité.

**Dialogue et responsabilité, donc pour retrouver la confiance, et redonner toute sa place à la jeunesse dans notre société.**

**Jamais autant n'a été fait pour la jeunesse dans ce pays !**

**Jamais un gouvernement ne s'est autant mobilisé pour que la génération qui vient ait tous les atouts en main, car oui, il y avait un rattrapage à mettre en place, pour**

**que le fossé entre les générations ne se creuse pas. C'est ce que nous faisons. En écoutant, en dialoguant. En agissant.**

Je vous remercie.

\* \* \*